

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Mme Francine Bergeron, Mairesse, est absente, donc M. Sylvain Gagnon, Maire suppléant, préside l'assemblée publique de consultation.

Une assemblée de consultation a été tenue le lundi 7 décembre 2009 à 19h00. M. Sylvain Gagnon, Maire suppléant, a expliqué les premiers projets de règlements #358-2009 et #359-2009.

Plusieurs personnes se sont exprimées pour obtenir des explications sur l'ajout d'un usage dans la zone F-6. Après avoir répondu à leurs questions, M. Gagnon, maire suppléant, a rassuré les personnes présentes que l'ajout d'usage dans la zone F-6 consiste à autoriser les cabanes de type familiale et les ruchers avec la vente de produits dérivés. Pour préciser davantage l'esprit du règlement, l'adoption du second projet de règlement #359-2009 sera reporté à une séance ultérieure.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 décembre 2009 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers Denis Prescott, Guy Corriveau, André Desrochers, Jacques Martial, et Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant, Sylvain Gagnon.

Mme Francine Bergeron, Mairesse, était absente.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire suppléant déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 393-12-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit amendé pour reporté à une séance ultérieure l'adoption du second projet de règlement #359-2009.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 394-12-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2009 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 395-12-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de novembre 2009.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

- 396-12-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaire envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1).

CADEAUX DE NOËL

- 397-12-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète des cadeaux à tous les employés(es) permanents ou non de la municipalité pour Noël. Le montant de chaque cadeau est d'une valeur approximative de 50.00\$.

RENOUVELLEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL

- 398-12-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion annuelle 2009 au portail de Québec Municipal au montant de 310.41\$.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

- 399-12-2009 Lettre de Desjardins Sécurité financière concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective no. 23195 pour 2010, l'expérience favorable permet une diminution de la prime totale de l'ensemble du régime. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'assurance collective no. 23195 avec la compagnie Desjardins Sécurité financière pour l'année 2010.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AVEC LA CIE PG GOVERN

- 400-12-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'entretien et soutiens d'applications avec la compagnie PG Govern pour l'année 2010 au montant de 6,264.57\$ (contrat d'entretien) et 2,138.98\$ (soutiens d'application) avec les taxes. Le paiement se fera en 2010.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CIVILE 2010

- 401-12-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adopte le calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2010 conformément à l'article 148.0.0 du Code municipal. Voici les dates et les heures des séances ordinaires :
- Lundi le 11 janvier 2010 à 19h30
 - Lundi le 1^{er} février 2010 à 19h30
 - Lundi le 1^{er} mars 2010 à 19h30
 - Lundi le 5 avril 2010 à 19h30
 - Lundi le 3 mai 2010 à 19h30
 - Lundi le 7 juin 2010 à 19h30

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

- Lundi le 5 juillet 2010 à 19h30
- Lundi le 2 août 2010 à 19h30
- Mardi le 7 septembre 2010 à 19h30
- Lundi le 4 octobre 2010 à 19h30
- Lundi le 1^{er} novembre 2010 à 19h30
- Lundi le 6 décembre 2010 à 19h30

Les séances régulières ont lieu à la Salle municipale au 162A rue Desjardins à Mandeville.

LETTRES DE FÉLICITATIONS

Lettres de félicitations adressées à Mme Francine Bergeron, Mairesse, pour sa réélection de la part de : Évimbec ltée évaluateurs agréés, Sûreté du Québec poste de la MRC de D'Autray, CRÉ Lanaudière, Centre multiservice des Samares, Ministre responsable de la région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, loisir et Sport Lanaudière, EBI Environnement, Groupe Gaudreault, Sintra, M. André Villeneuve député de Berthier, Mme Chantal Deschamps Mairesse de Repentigny, M. Jean Ouellet du MAMROT de Joliette, du Centre Régional d'Archives de Lanaudière, de M. Pierre-Paul Ravenelle de la COMBEQ et de Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette.

PAIEMENT DE FACTURE À COUTU & COMTOIS

- 402-12-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Coutu & Comtois notaires au montant de 572.14\$ taxes incluses relativement à l'achat de terrain de M. Denis Tremblay par la municipalité de Mandeville.

MAMROT

Je vous informe que, conformément au cinquième alinéa de l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a fait publier, en date du 3 novembre 2009, un avis à la Gazette officielle du Québec ayant pour effet de fixer, à cette date, l'entrée en vigueur du règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 que le conseil de votre municipalité a adopté.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Accusé de réception de la résolution #365-11-2009 concernant la demande de l'Association du lac Sainte-Rose.

AVIS PUBLIC- ORDINATEURS ET IMPRIMANTES

- 403-12-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville affiche un avis public afin d'obtenir des offres d'achat pour la vente d'ordinateurs et d'imprimantes.

DEMANDE OFFICIELLE À LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NORD DE LANAUDIÈRE

- 404-12-2009 Réception d'une résolution de la Ville Saint-Gabriel demandant l'appui des municipalités environnantes afin de sensibiliser la Direction régionale de Santé et des Services Sociaux du Nord de Lanaudière à la pénurie de médecin de famille dans Brandon.

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville a déjà entamé un processus, par le biais d'un comité, afin d'attirer des médecins dans la région de Brandon;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville a été sensibilisée depuis quelques années aux manques d'effectifs de médecins de famille dans Brandon;

ATTENDU QUE les citoyens de Brandon ont le droit d'obtenir des services provenant de médecins de famille comme tous les autres citoyens des régions administratives du Québec;

ATTENDU QUE la population vieillissante a un besoin accru de consultation médicale;

ATTENDU QUE pour éviter le départ de notre population vers les centres urbains où l'on retrouve un prorata plus élevé de médecin de famille;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville, appuie la résolution de la Ville Saint-Gabriel, et demande à la « Direction Régionale de Santé et des Services Sociaux du Nord de Lanaudière » d'entamer toutes les démarches nécessaires, entre autres, auprès du Ministère de la Santé et des Services Sociaux dans le but de trouver des solutions qui permettront de remédier à la situation.

Que copie de cette résolution soit acheminée à :

-M. André Villeneuve, député de Berthier

-MRC de D'Autray

-M. Bernard Drainville, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

-M. Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux

-Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

-Comité des usagers du Centre de Santé et de Services Sociaux du Nord de Lanaudière

-Commissaire aux plaintes de Lanaudière

MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE

405-12-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise 6507930 Canada inc. Les Entreprises Ratelle inc.et/ou les ayants droits à entreposer dans un bâtiment désigné ayant déjà servi pour le réseau d'aqueduc de la Municipalité où se trouvait la génératrice. Ce bâtiment est situé à côté de la ligne délimitant le terrain du parc. L'entreposage doit se limiter à un canot, une radio ou autres objets non encombrants et non dangereux pour l'environnement. La municipalité de Mandeville garde toujours le droit d'avoir accès en tout temps audit bâtiment ou sauf avis contraire.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

La Commission municipale du Québec entendra la preuve que devra faire la demanderesse à l'égard de sa demande aux fins d'exemption de toute taxe foncière en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. La rencontre aura lieu le 26 janvier 2010 à 11h00 à la Salle municipale à Mandeville.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

406-12-2009 ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition datée du 25 novembre 2009;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

-Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

-Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

-La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

-Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

-Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité;

Par ces motifs,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

2. QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 25 novembre 2009 et ce, pour toute l'année 2010.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

COUR MUNICIPALE – BÉLANGER SAUVÉ

407-12-2009 ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier 2009;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et ce, aux conditions mentionnées ci-dessous;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, laquelle comprend les éléments suivants :

-Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité de Mandeville relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

-La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;

-Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

-Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;

-Les entrevues avec les témoins et les officiers de la municipalité de Mandeville préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;

-Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la municipalité de Mandeville auprès de la Cour municipale de la MRC;

-Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 000\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CSST – OBLIGATIONS RELATIVES À L'INTERVENTION DES POMPIERS LORS D'INCENDIE

Au cours des derniers mois, plusieurs questionnements ont été portés à l'attention de la CSST concernant les obligations relatives à l'intervention des pompiers lors d'un incendie. La CSST, de concert avec le ministère de la Sécurité publique, met tout en œuvre pour assurer à la fois l'efficacité des interventions des pompiers et la sécurité des travailleurs qui mènent ces interventions.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Le Service de l'aide financière a procédé à l'analyse finale de la réclamation de la municipalité concernant les pluies abondantes survenues le 1^{er} juillet 2009. Le paiement final de l'aide admissible est de 13 326.12\$.

VOIRIE ET TRANSPORT

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA GRANDE VALLÉE-MASTIGOUCHE SUD

L'Association des propriétaires du domaine de la Grande Vallée Mastigouche-Sud comprend 60 membres en règle répartis sur une distance de 7 kilomètres soit 8.6 résidents par kilomètre. Suite à l'assemblée générale annuelle tenue le 19 mai 2009, le conseil d'administration de l'Association a fait un sondage auprès de ses membres sur la municipalisation de la portion du chemin situé entre le Chemin Natur'Eau et Chemin du Parc via le Chemin du Ruisseau.

Les résultats de ce sondage dont vous trouverez copie ci-jointe nous ont apparus très probants et a même surpris le conseil d'administration par sa clarté. 41 résidents sont d'accord avec une démarche de municipalisation, 4 sont pour une demande de subvention afin de compenser les frais d'entretien additionnels et 1 est sans opinion.

Devant des résultats aussi clairs et conformément aux souhaits exprimés par les membres de notre Association nous aimerions, dans les mois qui suivent entreprendre avec les élus de la municipalité des discussions à cet effet. Cette demande s'inscrit dans un processus conjoint de dialogue entre les autorités de la ville et les résidents membres de notre Association, afin de trouver ensemble des solutions afin d'améliorer la qualité de ces chemins pendant toute l'année et de participer ainsi au développement de la très belle région de Mandeville et à son énorme potentiel économique. **Le propriétaire du chemin privé doit faire la demande au conseil municipal.**

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

408-12-2009 ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 189 370\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Guy Corriveau

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

DEMANDE DE M. STÉPHANE CHARBONNEAU

La présente est pour faire la demande de municipalisation de la rue des Siffleux et Hervé. Tel que convenue nous avons effectué les améliorations demandées rendant les deux rues conformes à vos normes.

AVIS DE MOTION

M. Guy Corriveau, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'acquiescer par la municipalité les rues des Siffleux et Hervé.

CONSEILLERS RESPONSABLES DE LA VOIRIE

- 409-12-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Denis Prescott, conseiller, à la voirie avec M. Guy Corriveau, conseiller.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

FACTURES À PAYER – DESSAU

- 410-12-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-64651 au montant de 1,128.75\$ taxes incluses, la facture F015-64652 au montant de 474.08\$ taxes incluses et la facture F015-64649 au montant de 2,837.61\$ taxes incluses. Toutes ces factures font référence aux travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc. Le paiement de ces factures sera effectué par la subvention de la taxe d'accise fédérale.

PROGRAMME DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ET POLITIQUE DE MISE AUX NORMES

- 411-12-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville continue le « Programme de vidange des fosses septiques » en 2010 et élabore avec les trois (3) autres municipalités une politique de mise aux normes.

DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

- 412-12-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des soumissions pour la vidange des fosses septiques pour les quatre municipalités soit : Paroisse Saint-Gabriel, Saint-Cléophas, Mandeville et Saint-Didace.

PAIEMENT À ACURO INC.

- 413-12-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie le décompte progressif #1 au montant de 137 404.72\$ taxes incluses tel que recommandé par la firme de génie-conseil Dessau. Ce paiement sera effectué par la subvention de la taxe d'accise fédérale.

MUNICIPALITÉ DE LANORAIE – COLLECTE SÉLECTIVE

Réception d'une résolution de la municipalité de Lanoraie ayant pour but de demander à la MRC de D'Autray d'évaluer la faisabilité et les coûts reliés à la mise en place d'une collecte, d'un transport et d'un tri des matières recyclables par la MRC.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

ACHAT D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE POUR LA STATION DE POMPAGE

- 414-12-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète le système de télémétrie pour la station de pompage auprès de Ma Solution inc. au montant de 4 599.66\$ taxes incluses et d'acheter les services adéquats à nos besoins pour la télémétrie auprès de 9120-0592 Québec inc. au montant de 4 659.00\$ plus taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

MRC DE D'AUTRAY

Réception du règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de D'Autray.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Réception de la décision de la CPTAQ au sujet des îlots déstructurés.

DÉROGATION MINEURE # 2009-0008

- 415-12-2009 Mme Kim Leblanc, inspectrice en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée à la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée :

Le projet consiste à subdiviser le lot 8A-3, rang A ouest du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, en deux (2), avec une superficie inférieure à 4000 mètres carrés et une profondeur moyenne inférieure à 75 mètres tel que stipulé au règlement de lotissement # 193.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, est de permettre la création de deux (2) lots distincts (terrains) avec une superficie de 3 353.9 mètres carrés et une profondeur moyenne de 55.24 mètres chacun.

Considérant que la Municipalité a acquis, le 28 février 2003, une partie du terrain à des fins d'utilité publique ;

Considérant qu'un permis de lotissement a été octroyé, le 18 décembre 2003, pour la subdivision dudit terrain afin de créer un lot distinct, en vertu de l'article 4.4.1 alinéa 6 du règlement de lotissement # 193 (privilège au lotissement) ;

Considérant l'amendement au règlement de zonage # 192-2006-1 qui détermine une zone inondable sur ledit terrain ;

Considérant le plan topographique préparé par Gilles Beaulieu, arpenteur-géomètre en date du 28 août 2009 ;

Il a été proposé par M. Robert Laurence

Appuyé par M. Rodrigue Genois

Et résolu à l'unanimité

De recommander, au conseil municipal, le refus de la dérogation mineure concernant la propriété désignée comme le lot 8A-3, rang A ouest du cadastre de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, appartenant à 2947-2735 Québec Inc., puisque le CCU juge que la demande a un caractère majeure et non mineure.

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Denis Prescott

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure pour la propriété désignée comme le lot 8A-3 Rang A ouest du cadastre de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon appartenant à 2947-2735 Québec inc. telle que lue par les membres du conseil.

DEMANDE AU MRN

416-12-2009 ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville a aménagé 7 km de sentiers pédestre autour du Lac en Cœur et 3.7 km de sentiers pédestre autour du Lac à L'Eau Claire et du Lac de la Vase;

ATTENDU QUE ces sentiers pédestre sont toujours entretenus tout au long de l'année afin de pratiquer la marche, la raquette, le ski de fond ou autre;

ATTENDU QUE ces sentiers sont reconnus par Tourisme Lanaudière et par la Fédération québécoise de la marche;

ATTENDU QUE les lacs mentionnés précédemment se retrouvent dans un environnement naturel;

ATTENDU QUE le Lac en Cœur a été classé oligotrophe selon les études et analyses effectués par M. Pierre Bertrand, géographe, de la firme Teknika-HBA en 2007;

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville prône, par le biais de ses règlements et ses politiques, la préservation de l'environnement sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville veut maintenir une optique de développement durable dans le but de protéger les intérêts collectifs;

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville veut modifier sa réglementation d'urbanisme afin de contrôler le développement domiciliaire dans un cadre environnemental;

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville veut continuer à permettre la coupe sélective toujours en concluant une entente avec toutes les parties concernées;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Guy Corriveau

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville demande au ministère des Ressources naturelles, l'autorisation de zoner ce secteur ainsi que le bassin versant du Lac en Cœur, à titre de zone de conservation pour protéger l'environnement de ce secteur. D'envoyer une copie de cette résolution à la MRC de D'Autray.

MDDEP – RÉVOCATION

Réception d'une révocation en provenance du MDDEP aux Entreprises Donat Arsenault inc.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 358-2009 – ZONE F-1

417-12-2009 Projet de règlement ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 192 afin que soit modifié la grille des spécifications pour permettre l'usage « établissements de vente et de location d'automobiles » dans la zone F-1.

Considérant que le conseil municipal désire amender son règlement de zonage # 192 ;

Considérant les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été déposé le 9 novembre 2009

En conséquence, il est proposé par M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 358-2009 de la Municipalité de Mandeville et qu'il soit ordonné, décrété et statué comme suit :

Article 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante pour valoir à toute fins que de droit.

Article 2 : La grille des spécifications est modifiée par l'ajout de l'usage « Établissements de vente et de location d'automobile » dans la zone F-1.

Article 3 : Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté par le conseil lors de la séance du 7 décembre 2009

Sylvain Gagnon
Maire suppléant

Danielle Lambert
Secrétaire-trésorière et directrice
générale

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 359-2009 – ZONE F-6

L'adoption du deuxième projet de règlement #359-2009 est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR « LES BAYOUS DU ST-LAURENT » Accusé de réception.

FACTURE À PAYER À TEKNIKA HBA

418-12-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture DU5913 au montant de 4 771.62\$ taxes incluses. Cette facture sera répartie entre les trois (3) municipalités soit Ville Saint-Gabriel, Paroisse Saint-Gabriel et Mandeville conformément à l'entente.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

LOISIRS ET CULTURE

DON DE 1 000.00\$ À LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2009

- 419-12-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 1 000\$ à titre de reconnaissance à la coordonnatrice, soit Mme Monique Bessette, pour l'année 2010, la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Bessette, recevra 1000\$ plus le paiement des frais de kilométrage pour l'achat des volumes et le remboursement des frais de repas, maximum de 20\$, lorsqu'elle cette dernière va acheter les volumes.

DEMANDE DE LA ZEC DES NYMPHES

- 420-12-2009 Le conseil d'administration de la Zec des Nymphes désire faire une demande de subvention de 1 000\$ afin d'organiser des activités hivernales sur la Zec des Nymphes secteur Mandeville. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 1 000\$ afin que la ZEC des nymphes organise des activités hivernales. Cette subvention ne sera pas récurrente et la municipalité demande une reddition des comptes.

MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON

- 421-12-2009 Réception d'une résolution confirmant le versement d'une subvention de 1 891\$ à la Chambre de Commerce pour l'aménagement du bureau de la SAAQ. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 1 500\$ à la Chambre de Commerce pour l'aménagement du bureau de la SAAQ.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE ST-GABRIEL

- 422-12-2009 Cette année encore, le comité organisateur des événements spéciaux de l'Association de hockey mineur de St-Gabriel est à préparer la programmation des tournois, championnats et festival au profit des jeunes de l'Association. L'an passé, la municipalité de Mandeville a été très généreuse. À titre indicatif et afin de vous aider à orienter votre discussion, sachez qu'une somme de 2 000\$ nous permettrait d'offrir une programmation intéressante. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donnera un montant de 1 000\$ à l'Association de hockey mineur de St-Gabriel pour la saison hiver 2009-2010.

DEMANDE AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

- 423-12-2009 Vous n'êtes pas sans savoir que le Partage est fermé depuis quelques mois. Malgré notre situation extrêmement précaire, nous allons reprendre le service de dépannage alimentaire et la distribution des paniers de Noël à compter de cette année vu les besoins énorme de notre population. Nous vous demandons de nous prêter gracieusement la salle municipale les 13 et 14 décembre 2009 afin que nous puissions préparer la préparation et la distribution des paniers de Noël.
- Du même coup, nous vous demandons également la permission d'ériger deux barrages routiers afin de recueillir un peu d'argent afin de garnir nos paniers de Noël puisque nous n'avons pas eu l'année entière pour ramasser nos denrées puisque nous venons tout juste d'être accrédité par Moisson Lanaudière. Un barrage se situera en face de la caserne de pompier et l'autre en face du marché Bonichoix le 13 décembre 2009.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement la Salle municipale les 13 et 14 décembre 2009 et autorise Aux Trouvailles de Mandeville à effectuer deux (2) barrages routiers le 13 décembre 2009.

DEMANDE DE FESTIWEST- DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN ET DE LA SALLE MUNICIPALE

424-12-2009 Le comité organisateur du Festiwest Mandeville vous demande de renouveler l'autorisation de l'utilisation du site municipal ainsi que la salle municipale pour le déroulement du Festiwest Mandeville les 4 et 5 septembre 2010 et les 3 et 4 septembre 2011 qui auront lieu en début septembre de chaque année. Nous espérons que vous serez à nouveau fier partenaire de l'évènement car nous travaillons déjà très fort pour la préparation de cette 3er édition revue et corrigée. Nous profitons de l'occasion pour vous solliciter comme commanditaire et à ce sujet, nous souhaiterons une rencontre avec vous et Mme Bergeron afin de vous présenter notre plan 2010. Nous vous remercions à l'avance de l'attention particulière que vous porterez à cette demande. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise le Festiwest à l'utilisation du site municipal et à la Salle municipale aux dates énumérées précédemment.

GUIDE – TOURISME LANAUDIÈRE

425-12-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie un montant de 1396.67\$ taxes incluses pour la publicité à l'intérieur du Guide Touristique de Lanaudière.

LETTRE DE REMERCIEMENT

Grâce à votre soutien financier, l'organisme Travail de rue Secteur Brandon pourra continuer d'offrir et bonifier ses services rendus aux jeunes de Brandon. La présente est pour vous remercier de votre support et pour vous faire part des activités à venir de l'organisme.

Les administrateurs de Travail de rue Brandon se joignent à moi pour vous remercier sincèrement de votre soutien financier et moral.

PAROISSE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE

Le Conseil de Fabrique St-Charles vous remercie pour votre généreuse contribution lors de nos activités paroissiales pour l'année 2009. Votre participation contribue au succès de nos activités.

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

426-12-2009 La présente est pour vous demander un don de 1 000\$ en argent pour l'achat de denrées périssables pour combler les paniers de Noël car nous n'avons pas eu l'année pour amasser les denrées manquantes et de 2 500\$ en argent afin de nous acheter 2 congélateurs et 2 frigidaires qui sont essentiels pour nous aider à la reprise du service de dépannage alimentaire jadis offert par l'organisme Le Partage. Nous vous demandons cette aide car nous sommes toujours en attente de financement et nous avons dû acheter le premier frigo et congélateur avec nos cartes de crédit personnelles. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 1 000\$ pour l'achat de denrées périssables pour les paniers de Noël et de prêter 2 500\$ Aux Trouvailles afin de leur permettre d'acheter tout de suite deux (2) congélateurs et deux (2) frigidaires pour le service de dépannage alimentaire. L'organisme Aux Trouvailles devra rembourser le 2 500\$ à la

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

municipalité de Mandeville lorsqu'elle recevra la subvention de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

DEMANDE DE MME NANCY TURCOT-LEFORT

Le 25 février dernier, je vous écrivais pour vous faire part de ma grande préoccupation liée au fait que des résidents du Lac Hénault nourrissent les chevreuils et ce, malgré les avis donnés par la municipalité et le Comité des citoyens du Lac Hénault. Je vous demandais de prendre des mesures coercitives puisque déjà vous avez fait de nombreux efforts de sensibilisation.

Comme l'hiver approche à grand pas, je crains fort que nous soyons encore à la merci de ces résidents récalcitrants et des chevreuils qu'ils ont adoptés. Ces gens contribuent directement à la détérioration de la qualité de l'eau du lac et de façon indirecte augmentent la probabilité d'un accident routier qui pourrait être très grave.

Est-ce que la municipalité a l'intention d'agir à l'égard de ces personnes qui nourrissent les animaux sauvages ou oiseaux sauvages? J'aimerais être informée des mesures qu'elle entend prendre pour enrayer ce problème.

VILLE DE SAINT-GABRIEL

Réception d'une résolution confirmant l'engagement de Ville Saint-Gabriel à payer le loyer annuel de 2 000\$ pour le bureau d'information touristique pendant cinq (5) ans.

VILLE DE SAINT-GABRIEL

Réception d'une résolution confirmant l'engagement monétaire de la Ville pour un montant de 2 000\$ dans le cadre du bureau de la SAAQ à la Chambre de commerce de Brandon inc.

COMITÉ DE CITOYENS DU LAC HÉNAULT

Au nom du Comité du lac Hénault, je tiens à remercier la municipalité de Mandeville pour sa contribution au projet d'emploi d'une étudiante éco-conseillère lors de nos activités de l'été 2009. Notre étudiante, Solanie Gendron, a complété un travail exceptionnel. Nous avons inclus une copie de son rapport de fin de stage. Ce projet a illustré un intérêt très fort de la majorité des citoyens pour la préservation de l'environnement ainsi que de souligner plusieurs opportunités, pour la majorité, d'agir sur leur propre terrain.

COMITÉ DE CITOYENS DU LAC HÉNAULT

Au nom du Comité de Citoyens du lac Hénault, je tiens à remercier la municipalité de Mandeville pour la réfection du pont du lac Hénault Nord ainsi que le pont sur l'ancien chemin du lac Ste-Rose. Dans cet optique nous espérons que pour 2010 la municipalité ferait la réfection de l'asphalte sur le côté nord (de l'ancienne chapelle jusqu'au bout du chemin du côté nord) ainsi que de compléter l'asphaltage sur l'ancien chemin du lac Ste-Rose (du pont jusqu'au terrain des loisirs). Cette route devient de plus en plus achalandée par nos citoyens.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

427-12-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie 35% des frais d'inscription au cours de karaté aux enfants résidents à Mandeville. Ce montant est évalué à 220.50\$ à payer au Centre Karaté Yoga.

EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

428-12-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche deux (2) personnes au taux horaire de

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

14.05\$/heure pour l'entretien de la patinoire durant la saison hivernale 2009-2010. Le début de l'emploi commencera lorsque la température le permettra.

VARIA

DEMANDE DU COMITÉ DE CITOYENS DU LAC HÉNAULT

429-12-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser le Comité des citoyens du Lac Hénault pour son adhésion au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature québécois au montant de 330.00\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

430-12-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de novembre 2009 tels que lus, les chèques du numéro 6881 au numéro 6962 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de novembre 2009, ainsi que les comptes à payer du mois de novembre 2009 pour un montant de 414,978.35\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général. Certaines dépenses seront payées par le programme de taxe d'accise fédéral.

Maire suppléant

Sec.-trésorière et dir. gén.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

431-12-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h20.

Maire suppléant

Sec.-trésorière et dir.gén.